

autre phénoména. Nous avons vu avec plaisir monsieur le conseiller Iluot relever les assertions injurieuses de ces trois messieurs et dire que les citoyens n'avaient été poussés à cette indifférence que par l'avarice des assureurs qui n'aident en aucune manière à l'organisation de moyens d'arrêter les incendies.

À ces causes nous en ajouterons d'autres. L'indifférence des citoyens provient en grande partie de la conduite fatigante de certains magistrats *insatiables* et date surtout de l'organisation de la société du feu et de la publication de ses réglemens coercitifs. Quand on se dévoue à servir dans un incendie, on aime assez à avoir le mérite de la bonne volonté ; mais l'idée d'être contraint, sous peine d'amende ou de la prison, à montrer du zèle, au lieu de le faire naître contribue singulièrement à le refroidir. Que voit-on ordinairement aux incendies ? Quelques *gentlemen*, riches propriétaires, marchands, assureurs, ou officiers publics, bien chaudement vêtus, engloutis sous de vastes redingotes de caoutchouc, portant gants blancs, bottes cirées, et légères badines ; à l'abri des rhumes et des catarrhes ils crient à tue tête aux pauvres diables qui n'ont pas le sou vaillant et qui viennent peut-être se chauffer ou tout au moins se recréer à ce spectacle gratis : Allons *mes amis*, travaillez ; courage, jetez vous à l'eau, mouillez vous les pieds, transportez ces meubles par-ci, échinez vous par là. — Lors qu'on veut du zèle, c'est de l'exemple qu'il faut ; et quand au lieu de dire : Travaillez, nos gros bonnets s'écrieront : Travaillons, les bras ne leur manqueront pas. Une autre condition requise pour avoir l'aide des citoyens, c'est de bien les assurer qu'aux incendies ils ne seront point bousculés par les hommes de police, éventrés par les soldats comme cela eut lieu maintes fois et particulièrement au feu de la rue Haldimand, que nous avons cité en son tems. Avant de quitter ce sujet nous ferons remarquer que cette conduite de quelques membres de la corporation n'est point faite pour ramener la population à des sentimens plus serviables et qu'au lieu de l'invectiver ainsi l'on ferait mieux de s'occuper des remèdes à porter à cet état de choses. La *basse classe*, comme l'on dit, est celle dont les services sont le plus requis aux incendies, soit pour établir des chaînes ou autre but qui requiert du labour ; et cependant c'est elle qui y est le moins intéressée, qui gagne même par le travail que procurent les reconstructions ; il faut donc agir avec prudence et tâcher d'exciter une digne émulation, plutôt que de nourrir ces sentimens hostiles plus ou moins naturels chez celui qui n'a pas envers celui qui a. En toutes les occasions de la vie le riche a besoin du pauvre comme il lui est utile à son tour ; mais ce n'est que par la bonne intelligence et un respect mutuel qu'ils peuvent exiger cet échange de bons offices.

Autre patriotisme d'un membre de la corporation. — Mr. Shaw fit motion qu'il soit pris des informations du côté de deux ou plusieurs pompes à incendie qu'on se procurerait aux Etats-Unis. Heureusement que Mr. le docteur Morrin releva dignement cette ingression en déclarant, ce qui est la vérité, que l'on peut construire à Québec des pompes supérieures à celles des Etats Unis, sans cela nous allions déclarer que Mr. Shaw avait été mis dans la corporation pour y représenter..... les américains. Pour en revenir à l'idée de Mr. Shaw nous dirons que nous n'avons jamais vu de bonnes pompes chez nos voisins ; qu'elles ne sont pas, pour la force, comparables à quelques unes de celles de Québec et l'on peut, nous croyons, attribuer les ravages que font chez eux tous les incendies, à l'insuffisance de leurs machines qui sont fort bien ornées et décorées de peintures mais qui ne peuvent jamais porter l'eau dans le haut des édifices un peu élevés. Il est cependant possible de construire des pompes à feu d'une force plus que suffi-